



De

Blainville sur l'eau

Bon de réservation à renvoyer ou à laisser en mairie

Cette fiche de réservation est à retourner, accompagnée du règlement (chèque à l'ordre de l'association « Patrimoine de Blainville sur l'eau »), du chèque de caution de 30€* et de la photocopie de la carte d'identité recto verso (+n° de SIRET pour les professionnels) à la mairie de Blainville, 14, rue des Ecoles 54360 Blainville sur l'eau. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Votre réservation sera effective une fois que nous vous l'aurons confirmé.

Renseignements obligatoires :

Identité :

Nom/Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Coordonnées :

Portable : Fixe :

E-mail :@.....

Tarifs et informations :

Métrage : minimum 5 mètres

Avant le 26 avril : 3€/mètre (2€ pour les Blainvillois et Damelibériens)

A partir du 27 avril : 4€/mètre (3€ pour les Blainvillois et Damelibériens)

Nombre de mètres demandés : Total à régler : €

Desideratas :

Veuillez préciser si personne à mobilité réduite ou autre :

Type de véhicule sur l'emplacement (VL, utilitaire, stand...) :

Les participants s'engagent à respecter le règlement joint à la fiche de réservation

Nom :

Prénom :

Date et Signature :

***La caution de 30€ est à récupérer à la fin de la foire. Si vous ne venez pas, votre chèque sera encaissé comme DON à l'association.**